

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs qui nous suivez sur vos écrans,

Le 17 février dernier, le Journal de Morges publiait en page 8 un article à propos de notre archiviste, article qui relevait fort justement ses nombreux mérites. L'article était illustré d'une photographie de l'intéressée présentant fièrement aux lecteurs l'un des nombreux documents historiques détenus par notre fonds d'archives.

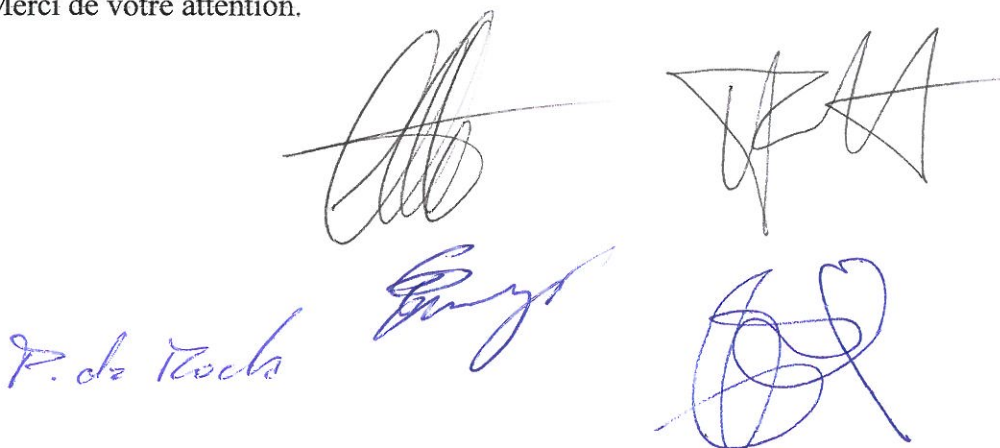
Permettez-moi de procéder à un léger flash-back qui nous fera remonter jusqu'au rapport de la commission de gestion 2016, plus précisément au rapport de la sous-commission en charge du dicastère de l'administration, de la culture et des relations extérieures. J'étais le président et rédacteur de cette sous-commission et avais émis le vœu que les archives soient manipulées avec le plus grand soin. J'étais surtout surpris de voir qu'il était possible de se saisir à mains nues du document le plus ancien de notre fonds. Pour revenir à l'article du 17 février dernier, j'ai pu constater que ma demande était restée lettre morte puisque l'archiviste brandissait un document historique sans porter de gants.

Et pourquoi ne suis-je pas intervenu lors du conseil du 1er mars dernier ? J'attendais des informations supplémentaires de la part des archives cantonales vaudoises. J'ai demandé auprès de cette institution quelles étaient les mesures adéquates afin de manipuler un texte ancien. Mme Anne Bellanger, restauratrice de son état, m'a fort aimablement et précisément répondu. Elle m'a tout d'abord indiqué un document à télécharger en ligne, document rédigé par l'UNESCO (<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001484/148463F.pdf>). Au chapitre des documents anciens, il est écrit, je cite : *Se nettoyer les mains avant toute manipulation, le port de gants en coton est fortement recommandé.*

Soit, il n'est pas dit^m le port de gants est obligatoire^m mais la recommandation est insistante. Mme Bellanger m'a expliqué qu'il était aussi possible de simplement se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique. Toutefois, les codex en parchemin doivent impérativement être manipulés avec des gants ! Cela nous renvoie au plus ancien document détenu par nos archives communales, un codex datant du XIV^{ème} siècle qui doit être composé de feuillets en parchemin et qui avait été manipulé sans gant lors de la visite de la sous-commission précitée ! Je ne veux pas remettre en cause le professionnalisme de notre archiviste, je constate la persistance d'un certain flottement dans sa pratique par rapport au fond^s historique. De plus, je relève encore que les codex anciens ne sont en général ouverts que posés sur une table ce qui n'était pas le cas sur le cliché illustrant l'article du Journal de Morges. Le dos de ces vieux volumes est fragile.

Je ne peux donc que réitérer ma demande auprès de la municipalité, à savoir ne compulser le fond^s historique que muni de gants et n'ouvrir ces documents qu'installé à une table de travail.

Merci de votre attention.



P. de Rochs

G. G. G.